

2015-06-081-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2015

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

| | | |
|---------------|---------------|----------------|
| Mme DUPRE | procuration à | Mme BIRLES |
| M. LECERF | procuration à | M. HERVELIN |
| Mme CORRIHONS | procuration à | Mme DESTOUESSE |
| M. LAURENT | procuration à | M. GONZALES |
| M. AJA | procuration à | M. DUBERT |
| M. POULAERT | procuration à | M. ROBLES |

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
26 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2015-06-071-DR/FIN



**2015-06-081-DEEJ - REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACTIVITES
PERISCOLAIRES**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

La nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires a été mise en place à la rentrée scolaire 2014-2015, conformément à la loi pour la refondation de l'école.

Ces nouveaux rythmes proposés aux jeunes écoliers de la ville depuis cette année s'inscrivent dans la démarche très volontariste que la commune met en œuvre depuis toujours, une démarche qui porte l'éducation comme une priorité de son action.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont désormais encadrés :

- en maternelle, principalement par les ATSEM avec des interventions ponctuelles de professeurs de l'école de musique et des animateurs sportifs de la ville ;
- en élémentaire par des agents municipaux sur la base de parcours éducatifs de musique, sport, multimédia, par des intervenants associatifs, et, pour l'essentiel des enfants, par l'Association du Centre de Loisirs de Tarnos en tant que délégataire d'une partie de ce service public.

Le règlement intérieur des TAP qui est proposé à l'approbation du conseil acte des conditions dans lesquelles se déroulent ses animations, des droits et des devoirs de chaque enfant et de leur famille d'utiliser les services mis à leur disposition dans ce cadre.

Les grands choix qui sont portés par le PEDT (gratuité, qualité, égalité) y sont réaffirmés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29

Vu la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et ses décrets d'application,

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires,

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial (PEDT),

Vu la circulaire ministérielle n° 2014-184 du 19 décembre 2014,

Vu la délibération du conseil municipal de Tarnos du 19 juin 2014,



Vu le projet de règlement intérieur,

DELIBERE

VALIDE le règlement intérieur proposé pour les temps d'activités périscolaires

Vote: 33

Pour: 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 juin 2015

Le Maire

